

PROJET DE LOI

adopté

le 31 mai 2010

N° 118
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

*autorisant la **ratification** de l'**accord** entre la République française et le **Royaume d'Espagne** relatif à la **sélection**, à la **mise en œuvre** et au **financement** de **deux projets d'autoroutes de la mer** entre la France et l'Espagne sur la **façade Atlantique-Manche-mer du Nord**.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 2299, 2397 et T.A. 448.

Sénat : 403, 455 et 456 (2009-2010).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la sélection, à la mise en œuvre et au financement de deux projets d'autoroutes de la mer entre la France et l'Espagne sur la façade Atlantique-Manche-mer du Nord, signé à Madrid les 28 avril et 10 novembre 2009 (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 mai 2010.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 2299 (AN, 13^{ème} législ.).